

Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 39	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 11 octobre 2022

Vote(s) pour : 43
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 17 octobre 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-10-17-BD-16 :

Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné.

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 adopté par le Conseil métropolitain du 17 février 2020 et notamment sa fiche action n°13 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* »,

VU le Règlement Particulier d'Intervention en matière de politique locale de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 29 mars 2021,

VU la délibération du Bureau du 3 avril 2017 portant sur la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et la convention du 6 octobre 2017 entre Metz Métropole et l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH),

VU la décision n° 176/2020 relative à la prorogation de 2 ans de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Metz Métropole en date du 4 juin 2020,

VU les demandes transmises par l'Agence Nationale de l'Habitat concernant le soutien à 16 logements du parc privé,

VU l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2022,

DECIDE d'accorder aux différents porteurs de projets concernés une subvention globale de 21 679 €, dont la liste et les caractéristiques sont décrites dans le tableau joint en annexe, ledit tableau faisant partie intégrante de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir concernant la présente,

DECIDE d'affecter 21 679 € sur l'autorisation de programme 22QVLS01, chapitre 204 de 2 000 000 € consacrée au logement pour financer les opérations précitées.

Pq npp


Metz, le 18 octobre 2022

Le Secrétaire de séance


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

OPERATIONS DE REHABILITATION DE LOGEMENTS PRIVÉS SOUTENUES PAR L'ANAH
OPAH - RECAPITULATIF GLOBAL

Nom Propriétaire	Adresse immeuble	Commune	Type de dossier	Nature de l'opération	Nb de logts	Travaux subventionnés (travaux et honoraires)	Participation Anah	Participation Metz Métropole OPAH	Total Subvention Metz Métropole	Type de demandeur
xxx	xxx	CHIEULLES	Energie	Isolation murs extérieurs Menuiseries extérieures Volets	1	30 000 €	19 500 €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant
xxx	xxx	METZ	Autonomie	Volets électriques	1	14 919 €	7 460 €	500 €	500 €	Propriétaire occupant
xxx	xxx	CUVRY	Énergie	Installation d'une chaudière Installation d'une climatisation Isolation des combles Porte d'entrée	1	30 000 €	21 000 €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant
xxx	xxx	SAULNY	Autonomie	Adaptation salle de bain	1	5 691 €	2 845 €	500 €	500 €	Propriétaire occupant
xxx	xxx	METZ	Autonomie	Menuiseries extérieures Volets électriques	1	3 289 €	1 645 €	329 €	329 €	Propriétaire occupant
xxx	xxx	METZ	Autonomie	Adaptation salle de bain	1	6 899 €	3 449 €	500 €	500 €	Propriétaire occupant
xxx	xxx	MONTIGNY-lès-METZ	Autonomie	Adaptation salle de bain	1	4 486 €	2 243 €	449 €	449 €	Propriétaire occupant
xxx	xxx	SAINT-PRIVAT-la-MONTAGNE	Autonomie	Adaptation salle de bain	1	5 264 €	2 632 €	500 €	500 €	Propriétaire occupant
xxx	xxx	WOIPPY	Autonomie	Adaptation salle de bain	1	6 708 €	3 354 €	500 €	500 €	Propriétaire occupant
xxx	xxx	AMANVILLERS	Energie	Isolation thermique extérieure	1	30 000 €	12 500 €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant
xxx	xxx	METZ	Autonomie	Adaptation salle de bain	1	6 096 €	2 449 €	500 €	500 €	Propriétaire occupant

Nom Propriétaire	Adresse immeuble	Commune	Type de dossier	Nature de l'opération	Nb de logts	Travaux subventionnés (travaux et honoraires)	Participation Anah	Participation Metz Métropole OPAH	Total Subvention Metz Métropole	Type de demandeur
xxx	xxx	METZ	Travaux Lourds	Installation d'une chaudière Sanitaires Assistance Maître d'œuvre Gros Œuvre Isolation des combles Revetement murs et plafonds VMC Hygroréglable Remise en conformité électricité	1	50 000 €	28 500 €	8 000 €	8 000 €	Propriétaire occupant
xxx	xxx	METZ	Energie	Chauffage Electricité Isolation Menuiserie	1	14 496 €	6 523 €	1 450 €	1 450 €	Propriétaire occupant
xxx	xxx	MONTIGNY-LÈS-METZ	Autonomie / Energie	Rénovation de la salle d'eau Menuiserie extérieure Installation d'une chaudière	1	16 689 €	10 001 €	1 666 €	1 666 €	Propriétaire occupant
xxx	xxx	MOULINS-lès-METZ	Autonomie	Installation volets électrique	1	2 845 €	1 423 €	285 €	285 €	Propriétaire occupant
xxx	xxx	MONTIGNY-lès-METZ	Autonomie	Installation volets électrique	1	5 573 €	1 951 €	500 €	500 €	Propriétaire occupant
xxx	xxx	SAINTE-RUFFINE	Energie	Menuiserie extérieure Installation d'une chaudière Isolation Rampants	1	16 518 €	9 911 €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant
TOTAL					17	250 353 €	137 386 €	21 679 €	21 679 €	

Résumé de l'acte

057-200039865-20221017-2022-10-DB16-DE

Numéro de l'acte : 2022-10-DB16
Date de décision : lundi 17 octobre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 19/10/2022
Numéro AR : 057-200039865-20221017-2022-10-DB16-DE
Document principal : 99_DE-16.pdf

Historique :

19/10/22 09:06	En cours de création	
19/10/22 09:08	En préparation	Catherine DELLES
19/10/22 10:00	Reçu	Catherine DELLES
19/10/22 10:00	En cours de transmission	
19/10/22 10:02	Transmis en Préfecture	
19/10/22 10:10	Accusé de réception reçu	

